

## Maison de quartier de la Pontaise - Lausanne

Temple de St-Luc - Rénovation et réaffectation en maison de quartier

RAPPORT DU COMITE DE SELECTION - Séance du 12 avril 2011

Sélection d'un artiste en vue de la mise en valeur de la transformation



*Angle de l'avenue Jomini et de la rue de la Pontaise à Lausanne*

**Mandant :**

Ville de Lausanne  
Direction des Travaux  
Service d'architecture  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5254  
CH - 1002 Lausanne

**Maître de l'ouvrage :**

Ville de Lausanne  
Direction de l'Enfance, de la  
Jeunesse et de l'Education  
(DEJE)  
Place Chauderon 9  
Case postale 5032  
CH - 1002 Lausanne

<b>TABLE DES MATIERES</b>		<b>Pages</b>
<b>1.</b>	<b>Contexte général</b>	<b>1</b>
1.1	Temple de St-Luc	1
1.2	Maison de quartier	1
<b>2.</b>	<b>Rappel des objectifs de la démarche</b>	<b>2</b>
2.1	Projet	3
2.2	Concept architectural	3
<b>3.</b>	<b>Comité de sélection</b>	<b>3</b>
<b>4.</b>	<b>Conditions</b>	<b>4</b>
<b>5.</b>	<b>Evaluation</b>	<b>4</b>
5.1	Déroulement	4
5.2	Résumé des entretiens	5
5.2.1	M. Francis Baudevin	5
5.2.2	M. Frédéric Cordier	5
5.2.3	M. Daniel Schlaepfer	5
5.2.4	Mme Anne Peverelli	5
5.3	Décision du comité de sélection	6

## **1. Contexte général**

### **1.1 Temple de St-Luc**

Le Temple de St-Luc est situé à Lausanne, à l'angle de l'avenue Jomini et de la rue de la Pontaise.

Il a été construit en 1940. Les architectes Eugène Beboux et Paul Lavenex en ont réalisé les plans, alors que le taureau - symbole de l'évangéliste Luc - a été sculpté sous la direction d'Edouard Sandoz qui l'a conçu et offert à la Ville. Une restauration intérieure a été entreprise en 1965 sous la direction de Paul Lavenex.

Le bâtiment est classé en note « 2 » et le service des monuments et sites de l'Etat de Vaud a formulé des exigences concernant la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux, notamment pour l'ancien lieu de culte transformé en salle polyvalente. L'intérêt et la valeur architecturale du bâtiment ont été confirmés par le conservateur des monuments et site de l'Etat de Vaud.

En 2007, un concours d'architecture a été organisé par la Ville de Lausanne pour réaffecter et rénover le bâtiment en maison de quartier. Le projet lauréat est celui du bureau deillon delley architectes sa à Bulle.

Aujourd'hui, après trois ans d'études, le projet entre dans la phase d'exécution, les travaux doivent débuter en été 2011.

### **1.2 Maison de quartier**

Le concept de maison de quartier doit permettre à des activités de diverses natures de s'y dérouler et à des habitants d'âges différents de se rencontrer.

Le 2 octobre 2006, le conseil communal de la Ville de Lausanne a accepté la réponse municipale au postulat « *Pour une Maison de quartier à la Pontaise* » déposé par M. Marc Dunant. Le projet d'une maison destinée aux habitants et aux groupements associatifs a été entériné.

La grande diversité des habitants du quartier de Vinet/Pontaise et du secteur Ancien Stand va de pair avec une diversité des besoins en termes associatifs, sociaux et culturels. En ce sens, la maison de quartier doit permettre l'expression et la mise en place de prestations à l'image et à l'intention de cette diversité.

La majorité des associations du quartier ont été associées à l'élaboration du projet de construction de la maison de quartier de la Pontaise, soit la société de développement du Nord, l'association de quartier La Maissonette, la halte-jeux, les paroisses du Valentin et de Bellevaux/Saint-Luc, le groupe Oxygène et l'Age D'or.

Le projet lauréat propose un espace d'accueil donnant aux habitants l'occasion de contacts et de discussions en toute convivialité. Les deux salles polyvalentes permettront aux sociétés locales, aux écoles et aux APEMS, aux groupements d'habitants et aux institutions proches, de bénéficier de locaux pour une large palette d'activités diversifiées.

Les locaux des jeunes, conçus comme une entité semi-indépendante, seront situés à l'étage supérieur du temple avec une entrée indépendante. Ainsi, les adolescents pourront se rencontrer en toute liberté tout en maintenant un contact avec les autres usagers des lieux collectifs.

Des locaux spécifiques seront créés pour des activités telles que musique, informatique, danse.

Un lieu de recueillement sera également mis à la disposition des habitants du quartier et de la paroisse.



## 2. Rappel des objectifs de la démarche

La démarche consistait à mandater un artiste ayant une réflexion et une stratégie de transition de ce lieu complémentaires à la démarche architecturale. Il s'agit de trouver un dialogue, une démarche commune en partenariat afin de mettre en valeur la transformation d'un lieu de culte en salle polyvalente, tout en tenant compte des valeurs architecturales et historiques du lieu.

En particulier :

- L'approche artistique devra se faire en relation avec l'aspect religieux ancien du lieu et son exploitation laïque.
- La proposition devra comprendre une lecture sensible du lieu en accord avec la conception du projet architectural.
- La collaboration avec les architectes mandataires doit être intégrée dans le projet de l'artiste.

## 2.1 **Projet**

Les enjeux du projet sont multiples du point de vue architectural et social. C'est ainsi que le projet vise à :

- créer une extension nécessaire au programme des locaux, tout en mettant en valeur le volume du Temple de St-Luc, classé en note 2 ;
- insérer un programme des locaux très diversifié et dense dans des volumes non extensibles tout en préservant les valeurs patrimoniales du bâtiment ;
- répondre aux attentes des utilisateurs selon un cahier des charges précis définis durant plus de vingt commissions des utilisateurs tout en permettant à la majeure partie des locaux d'être multi-usages ;
- répondre à toutes les normes et règlements en vigueur du point de vue structurel et parasismique, protection incendie, accès aux personnes à mobilité réduite et acoustique, tout en sauvegardant le patrimoine architectural.

## 2.2 **Concept architectural**

Les concepteurs ont fait les choix suivants :

- proposer une extension à l'endroit de l'ancienne annexe, sur trois niveaux tout en préservant intégralement le volume existant du temple ;
- par un traitement unifié des façades, affirmer l'intégration du Temple de St-Luc dans le tissu urbain du quartier, comme lieu de vie et d'échanges et de Maison de quartier pour tous, tout en conservant sa forte identité architecturale ;
- organiser les espaces à l'intérieur des volumes de manière à pouvoir conserver les valeurs architecturales et patrimoniales du bâtiment, en particulier les signes culturels ;
- préserver les aménagements extérieurs d'origine tout en revalorisant la relation interne-externe et en requalifiant la zone à l'arrière du bâtiment.

## 3. **Comité de sélection**

- Mme Nicole Christe, cheffe de service, service d'architecture de la Ville de Lausanne.
- Mme Estelle Papaux, cheffe de service, service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne.
- M. Harold Wagner, architecte adjoint, service d'architecture de la Ville de Lausanne.
- Mme Anne de Montmollin, architecte, service d'architecture de la Ville de Lausanne.
- M. Laurent Chenu, conservateur des Monuments et Sites du canton de Vaud.
- M. Achille Deillon, deillon delley architectes sa, Bulle.
- M. Alexandre Delley, deillon delley architectes sa, Bulle.
- M. Marco Costantini, historien d'art, Lausanne.

## **4. Conditions**

Le montant prévu au devis pour le pourcentage culturel se monte à 72'500.00 TTC, honoraires et réalisations confondus.

Le statut d'indépendant est exigé; il s'agit d'une obligation de la Ville de Lausanne.

Les artistes invités étaient :

- M. Philippe Decrauzat, Avenue d'Ouchy 8, 1006 Lausanne.
- M. Francis Baudevin, Chemin de Beau-Rivage 10, 1006 Lausanne.
- M. Frédéric Cordier, Avenue Bergières 35, 1004 Lausanne.
- M. Daniel Schlaepfer, Rue Côtes-de-Montbenon 8, 1003 Lausanne.
- Mme Anne Peverelli, Chemin des Aubépines 9, 1004 Lausanne.

## **5. Evaluation**

### **5.1 Dérroulement**

Le 12 avril 2011, le comité de sélection a audité quatre des cinq artistes invités, M. Decrauzat ayant renoncé à participer. Mme Estelle Papaux, cheffe de service, service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne, s'est excusée.

Les auditions se sont déroulées dans le Temple de St-Luc. Chaque artiste a présenté de manière libre sa perception du bâtiment et en particulier du lieu de culte, ainsi que son attitude d'intervention dans cet espace.

L'ordre de passage des artistes invités était le suivant :

13 h 15	M. Francis Baudevin
14 h 00	M. Frédéric Cordier
14 h 45	M. Daniel Schlaepfer
15 h 30	Mme Anne Peverelli

## **5.2 Résumé des entretiens**

### **5.2.1 M. Francis Baudevin**

M. Francis Baudevin propose une intervention sans concurrencer l'architecture et les volumes du lieu. Il souhaite révéler par touches, avec une technique de restauration, les couleurs et les formes originelles des peintures du lieu de culte. Par grattage et par recouvrement, tel un calendrier de l'avent, un jeu aléatoire de découvertes de formes peut conduire à une nouvelle lecture du lieu.

Le travail de la lumière par les vitraux latéraux, dont la chromatique pourrait être maintenue ou travaillée par recouvrement, ainsi que l'apport de lumière par la baie existante du vitrail du chœur, à déposer, renforcera le caractère révélateur de l'intervention.

### **5.2.2 M. Frédéric Cordier**

M. Frédéric Cordier propose une réhabilitation et une redynamisation du lieu par la création d'un motif sur papier peint, qui serait propre à la maison de quartier. Ce motif, non encore défini, dont la géométrie respecterait le caractère du lieu, pourrait devenir l'identité de la maison de quartier et être utilisé non seulement dans l'ancien lieu de culte, mais dans toute la maison de quartier.

La lumière colorée de vitraux latéraux serait supprimée, une relation entre la grille de ces vitraux et la grille du papier peint devrait être trouvée.

### **5.2.3 M. Daniel Schlaepfer**

M. Daniel Schlaepfer propose une approche de la lumière et chromatique. L'analyse du lieu montre l'effet de la lumière sur la matière par les différents types d'ouvertures. La proposition serait de mettre en valeur les nouvelles fonctions du lieu en travaillant avec la lumière artificielle et de nuit tout en conservant la couleur comme élément conceptuel essentiel du lieu. En fonction des usages, le binôme couleur-lumière, serait perceptible et de l'intérieur et de l'extérieur.

### **5.2.4 Mme Anne Peverelli**

Mme Anne Peverelli propose de travailler avec la couleur et la lumière et de supprimer tous signes religieux du lieu. Les deux baies latérales des vitraux sont considérées comme laïques et pourraient être mises en relation avec la boîte colorée de l'espace adolescents, tout en jouant sur la transparence et l'opacité. Le vitrail du chœur serait remplacé par une intervention laïque et contemporaine, en travaillant sur la matière du verre. Les murs seraient travaillés par des gris colorés.

### **5.3 Décision du comité de sélection**

Les propositions ont pu être classées en deux groupes : le premier avec une attitude de perception du bâtiment, sans vision du résultat, et le deuxième avec une attitude d'intervention.

Après délibération, le comité de sélection a choisi, à l'unanimité, de privilégier l'attitude de perception du bâtiment et propose au maître de l'ouvrage de donner un mandat pour la poursuite du développement du concept à **M. Francis Baudevin**, qui propose de révéler par touches les couleurs et les formes originelles du temple de St-Luc, tout en travaillant avec la lumière des vitraux latéraux et du vitrail du chœur.

Le comité de sélection a apprécié le mode de sélection et les différentes propositions des participants et les remercie chaleureusement pour leur participation.

---